Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le

ID: 029-212900757-20230213-DEL20230207-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023-02-07

OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE: LOTISSEMENT DU MENHIR

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 02 février 2023 Date d'affichage : 02 février 2023

En exercice : 33 Présents : 28 Votants : 33

Etaient présents: Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations:

Christian PETITFRÈRE à Anne DELAROCHE Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN Aurélie MESLET à Catherine ANDRIEUX Marie-Françoise VOXEUR à Jacques GOSSELIN Marie FOURN à Céline SENECHAL

Monsieur Pierre BODART a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le

ID: 029-212900757-20230213-DEL20230207-DE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MENHIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable public du Service de Gestion Comptable Brest métropole et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe du lotissement du Menhir.

Considérant la conformité entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable public.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du comptable public du lotissement du Menhir pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2023

Le secrétaire de séance Pierre BODART

Le Maire, Fabrice JACOB

DE